



Le code de vie de l'école Saint-Jean-de-Matha

Des règles à l'image de nos valeurs!

Voici le nouveau code de vie de notre école. C'est un cadre vivant et concret pour bien mettre en pratique ce qui est important pour toutes les personnes qui donnent vie à l'école Saint-Jean-de-Matha.

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, je m'engage à respecter le code de vie de l'école. Il me servira à développer mes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

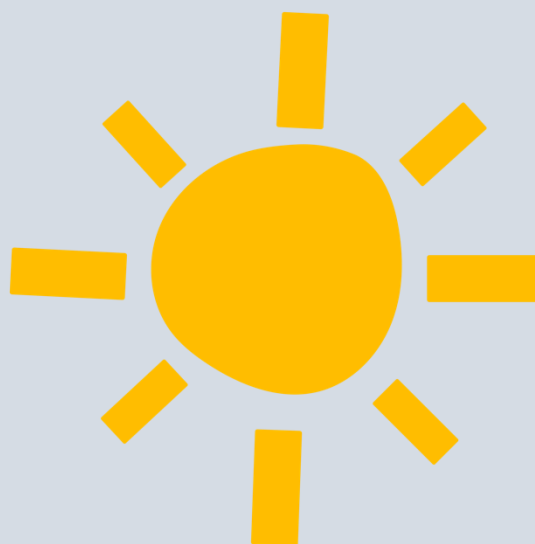
Le code de vie s'applique à tout moment à l'école, lors de mes activités parascolaires, au moment de mes sorties éducatives, au service de garde et lors de mon entrée et de ma sortie de l'école.

Nous les membres du personnel nous nous engageons à faire vivre le code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Nous comptons sur ton engagement, et celle de tes parents, afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre code de vie.

Saint-Jean-de-Matha est plus qu'une école, c'est un milieu de vie où je me sens bien et respecté(e), j'apprends dans le plaisir et je ne m'ennuie jamais.

Mon code de vie : mon engagement

Sphère	Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Réussite éducative	Persévérance	Je m'engage au quotidien dans mes apprentissages et je fais de mon mieux.	Je reconnais mes défis et je fais l'effort de les surpasser. Je prends des risques et je me donne le droit de faire des erreurs. Devant une difficulté, je fais preuve d'autonomie : j'utilise mes outils, mes stratégies et je demande de l'aide autant au niveau de mes apprentissages académiques que de mes comportements.	Ainsi... Je suis investi(e) dans mes apprentissages et je suis fier(ère) de moi.
Vivre ensemble	Bienveillance	Je suis sensible et respectueux(se) des autres à travers mes paroles et mes gestes.	Je suis poli(e) et courtois(e) avec les autres. Je règle mes conflits de façon pacifique en utilisant les étapes de la résolution de conflit. Je respecte la différence.	Ainsi... Je contribue à un climat de vie agréable et respectueux où tout le monde a sa place.



Sphère	Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Encadrement	Sécurité	J'adopte un comportement sécuritaire et responsable pour moi et les autres.	Je me déplace calmement et en marchant, en tout temps, et dans le respect de mon environnement. Je m'arrête avant d'agir puisque mes paroles et mes gestes ont un impact sur moi et sur les autres. Au son de la cloche, je cesse mes activités et je me prépare à entrer. Je respecte les règles des jeux et les zones sur la cour d'école.	Ainsi... Je contribue à un climat agréable et sécuritaire pour me sentir bien à l'école. J'apprends à vivre en groupe. Je préviens les accidents et les conflits.
Santé et bien-être	Estime de soi	J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi.	Je prends soin de moi (hygiène, alimentation, sport, sommeil, etc.). Je participe avec dynamisme aux activités qui me sont proposées et je prends des risques face à la nouveauté. Je nomme mes besoins et j'exprime mes idées de façon constructive.	Ainsi... Je contribue à mon propre sentiment de bien-être.
Qualité de l'environnement	Respect de la nature et de mon école	Je m'engage au quotidien à prendre soin de mon environnement et du matériel.	J'adopte des comportements écoresponsables : recyclage, compostage, réutilisation et récupération. Je garde en bon état ce qui m'est confié : le matériel, les lieux et le mobilier.	Ainsi... Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement.



Nous, on se respecte!



À l'école Saint-Jean-de-Matha, la violence et l'intimidation c'est TOLÉRANCE ZÉRO, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'entrée et de la sortie des classes. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation commis par un élève.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Directive sur l'interdiction des cellulaires

Le 4 octobre 2023, le Conseil des ministres a approuvé la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire.

Interdiction générale

À moins d'autorisation spécifique, à l'école Saint-Jean-de-Matha, l'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite en tout temps dans les toilettes, dans les vestiaires de l'établissement ainsi que pendant les heures de cours, c'est-à-dire entre 08h15 et 15h25, dans les locaux de classe, dans les laboratoires, dans les gymnases et **pendant la fréquentation du service de garde entre 7h00 et 18h00.**



Banque de mesures, de soutien et conséquences

Mesures de soutien :

- Avertissement (verbal ou écrit) ;
- Soutien au développement des habiletés sociales ;
- Modélisation des comportements attendus ;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité ;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève ;
- Rencontres individuelles ;
- Communication régulière entre l'école et la maison ;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice ;
- Contrat particulier ;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements ;
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) ;
- Référence aux professionnels concernés ;
- Activités de renforcement ;
- Récréations accompagnées ;
- Mise en place d'un plan d'intervention ;
- Référence à des services externes (CLSC, Répît-Conseil, organismes communautaires, etc.) ;
- Etc.

Mesures disciplinaires éducatives :

- Geste réparateur (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) ;
- Remboursement ou remplacement du matériel ;
- Travaux communautaires ;
- Réflexion écrite ou illustration de la situation (dessin) ;
- Retrait de privilège ;
- Reprise du temps perdu ;
- Excuses verbales ou écrites ;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal ;
- Suspension interne ;
- Travail de recherche en lien avec le comportement attendu ;
- Temps d'arrêt supervisé par un adulte à l'extérieur de la classe ;
- Suspension externe ;
- Implication du SPVM ;
- Etc.

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre :

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève et au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. **Ainsi la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.**

Signature de l'élève

Date

Signature de l'élève

Date

Signature de l'élève

Date

